

Séance du Conseil Municipal

en date du

18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte,

Secrétaire de séance : M. DELANGLE Francis

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation des projets conduits au Service Déchets Ménagers de Charlieu-Belmont Communauté par Henri GRODENIS, Vice-Président et David BALTHAZARD, chef de service

M. Henri GRODENIS et M. David BALTHAZARD présentent les évolutions du service Déchets Ménagers à compter de janvier 2023 :

La collecte des ordures ménagères sera effectuée une semaine sur deux. Pour la commune de St Denis de Cabanne, la collecte se fera les mercredis des semaines paires. Chaque foyer recevra un calendrier de collecte en décembre. Cette évolution fait suite à l'analyse des taux de présentation des bacs qui a fait apparaître un taux de présentation très faible, de l'ordre de seulement 20 % de présentation chaque semaine. Parallèlement, le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères a intégré cette évolution qui génère une économie, permettant ainsi de limiter l'impact d'autres augmentations subies comme la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui passe de 20 €/tonne enfouie en 2020 à 65€ en 2025, ou les coûts de transport. Ainsi pourra être évité une augmentation de la redevance en 2023 dans un contexte de hausse des prix générale.

Une réflexion a été également menée sur le mode de calcul de la redevance, qui redeviendra plus incitative avec une hausse progressive du coût des levées supplémentaires en fonction de leur nombre. Celle-ci prendra également en compte le nombre de passage en déchetterie au-delà de 36 passages par an pour les particuliers puisque la redevance finance l'ensemble des services liés à la collecte et au traitement des déchets, et non pas seulement le ramassage des ordures ménagères. Cette refonte du mode de calcul sera applicable en 2024, mais la facture 2023 fera apparaître la simulation du montant qui serait dû avec le nouveau mode de calcul.

Concernant l'effort de tri, David BALTHAZARD indique que Charlieu-Belmont Communauté fait partie des collectivités françaises qui produisent le moins d'ordures ménagères grâce au travail mené depuis 2008 (102 kgs/habitant contre 250 en moyenne nationale).

Afin d'essayer de diminuer encore la production de déchets ménagers, une sensibilisation des habitants est conduite, à partir de la caractérisation du contenu moyen d'un bac à ordures ménagères collecté sur la

communauté de communes. Celui-ci se compose de 34 % de biodéchets, 18 % d'emballages, 4 % de papier et 3 % de verre. Seul 41 % du bac est constitué de déchets ménagers destiné à l'enfouissement. Il est donc possible de réduire le tonnage des ordures ménagères en éliminant les biodéchets par le compost individuel ou collectif et en triant davantage.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Commission Environnement*

Céline DECHAVANNE présente les travaux de la commission Environnement. Elle indique qu'une opération de broyage des végétaux à destination des habitants sera organisée le samedi 5 novembre sur le site du dépôt route de La Clayette.

Elle fait part d'un projet d'installation de composteurs collectifs dans le centre du village. Un sondage va être effectué auprès des habitants concernés. L'installation d'arceaux pour vélos est également prévue sur la Place de Verdun.

La commission a également discuté d'actions possibles en lien avec les changements climatiques, avec une réflexion à mener sur l'aménagement des cours d'école pour diminuer la température ressentie, un éventuel projet photovoltaïque sur la parcelle communale route de La Clayette, etc..

Les membres de la commission souhaitent également organiser des balades à thème dans la commune pour sensibiliser les participants à certaines problématiques, le 1^{er} thème retenu concernerait la sensibilisation et le repérage de l'ambrosie.

➤ *Conseil Municipal des Enfants*

Brigitte BAJARD indique que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants, les conseillers municipaux ont préparé la cérémonie de commémoration du 11 novembre, lors de laquelle ils liront un poème de Guillaume Apollinaire. Ils porteront également des bleuets qu'ils auront fabriqués pour l'occasion.

➤ *OGEC*

Alexandra DUCROT fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'OGEC.

Elle précise que la trésorerie de l'association est saine et que cette dernière a bénéficié de dons qui ont permis la réalisation de travaux dans l'école, notamment la réfection des sols de la classe maternelle et de la salle de motricité ainsi que le remplacement des sanitaires.

➤ *Commission Scolaire*

Alexandra DUCROT indique que la commission scolaire s'est réunie pour préparer le repas de Noël. La commission propose d'organiser un spectacle de magie pour animer l'après-midi.

➤ *Groupe de travail PEDT*

Alexandra DUCROT fait part de la dernière réunion du groupe de travail sur le PEDT. Elle indique que 3 thèmes ont été retenus pour réfléchir à des projets, à savoir :

- la formation en proposant une formation commune pour tous les professionnels intervenant auprès des enfants,
- l'évènementiel avec un projet de festival enfance
- la création d'un répertoire des acteurs du territoire afin de lister les intervenants possibles

➤ *MJC*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de la MJC. Elle souligne que le bilan financier de l'association est positif et qu'une bonne dynamique s'est créée autour de la nouvelle équipe.

➤ *Le Temps des Loisirs*

Jean-François DEMURGER informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec les responsables de l'association a eu lieu afin de discuter d'un changement de locaux pour installer les activités du Temps des Loisirs dans la salle Jean Plainard. Quelques aménagements seront à effectuer dans la salle Jean Plainard pour permettre cette installation qui pourrait être effective début 2023.

II. PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE L'INDUSTRIE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement communal rue de l'Industrie et explique que ce projet nécessite une modification des réseaux EDF présents sur le terrain. D'une part, il sera nécessaire de déplacer le poteau EDF qui se trouve dans l'entrée du futur lotissement et d'autre part il faudra relever la ligne haute tension qui traverse le tènement. Un devis va être établi par Enedis et par le Siel pour la réalisation de ces modifications.

Il présente ensuite au Conseil Municipal le chiffrage provisoire établi par le Cabinet Réalités pour les travaux de création du lotissement d'un montant de 120 000 € HT ainsi que les travaux de création du parking d'un montant de 125 715 € HT.

Une rencontre avec le Cabinet Réalités est prévue pour affiner cette estimation.

III. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023

René VALORGE propose de faire un point sur les projets d'investissements 2023 afin de préparer les dossiers de demandes de subventions qui doivent être déposés avant la fin de l'année.

Concernant la voirie, il rappelle que les travaux de la Place de Verdun qui ont été réalisés cette année étaient initialement inclus dans la subvention du Département pour les travaux 2023. Il conviendra donc de programmer d'autres travaux en remplacement en 2023.

Compte-tenu des subventions restant à consommer sur le programme voirie, il propose de ne pas déposer de demande de subvention pour la voirie communale auprès du Département pour 2023 afin d'éviter un trop gros décalage entre l'attribution des subventions et la réalisation des travaux de voirie.

Concernant la subvention au titre de l'enveloppe de solidarité du Département, Jean-François DEMURGER indique que la commission a ciblé différents travaux à réaliser en 2023, à savoir la pose de stores à l'école, le réaménagement du parvis de la mairie et la peinture des boiseries de la chapelle du cimetière.

Concernant la subvention au titre des amendes de police, Jean-François DEMURGER rappelle le projet d'aménagement de sécurité rue de la Gare qui pourrait être éligible à cette aide.

Par ailleurs, René VALORGE indique qu'une aide de la Région est possible pour l'installation d'aires de jeux inclusives. Il propose qu'une commission se charge de faire chiffrer la pose d'une telle aire de jeux dans le parc Félix Buisson.

L'ensemble de ces demandes de subventions seront soumises au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion lorsque l'ensemble des devis auront été établis.

IV. PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2022

David BALTHAZARD rappelle au Conseil Municipal que des crédits pour des travaux de réfection de l'éclairage public ont été prévus lors du vote du budget 2022 afin de remplacer certains lampadaires situés à Clair Vallon, Place du Clos et chemin de la Doux. Les lampadaires seront remplacés par des lampadaires LED.

Il indique que quelques modifications ont été apportées au programme mais que le montant des travaux n'a pas changé et que le coût résiduel à la charge de la commune s'élève à 13 840 € incluant une participation du SIEL à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal approuve le programme d'éclairage public tel que proposé.

V. POINT SUR LA CRISE ENERGETIQUE ET LES MESURES A PRENDRE

Jean-François DEMURGER indique qu'il a participé à la dernière réunion du SIEL lors de laquelle un point a été fait sur l'évolution des tarifs d'énergie. Il rappelle que la commune adhère aux groupements de commande d'énergies organisés par le SIEL pour l'achat d'électricité et de gaz.

Il indique que concernant l'achat de gaz, le marché a été signé en 2021 avec des tarifs garantis jusqu'en 2024. En revanche, concernant l'achat d'électricité, le marché signé en 2021 ne garantissait les tarifs que pour une année. D'après les estimations du SIEL, la hausse attendue se situe entre 35 et 70 % pour 2023.

Cependant, la commune ayant choisi de recourir à l'électricité verte lors du renouvellement du marché en 2021, celle-ci devrait être nettement moins impactée par les hausses de tarif.

Par ailleurs, il indique que cette réunion a donné lieu à un échange sur les mesures possibles pour réduire la consommation d'énergie compte-tenu de la crise énergétique actuelle et conformément au plan de sobriété énergétique du gouvernement.

Il rappelle que le chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux a déjà été réglé à 19°. Afin de réduire encore les consommations d'énergies, il est proposé d'éteindre l'éclairage extérieur de la mairie et de l'église et

d'augmenter la durée d'extinction de l'éclairage public en avançant l'heure d'extinction de l'éclairage public d'une heure. Ainsi les horaires d'extinction de l'éclairage public seraient les suivants :

- De 22h à 6h du lundi soir au jeudi soir et de 24 heures à 6 heures les vendredi, samedi et dimanche soir dans le Centre Bourg,
- De 23h à 6h tous les jours sur l'Allée Pierre de Coubertin,
- De 22h à 6h tous les jours dans les quartiers périphériques.

Le Conseil Municipal approuve les mesures proposées, à savoir l'extinction de l'éclairage extérieur de la mairie et de l'église et la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.

Ces mesures seront mises en œuvre dès que le réglage des horloges sera effectué.

VI. ADMISSION EN NON-VALEUR

René VALORGE présente au Conseil Municipal deux listes transmises par le Trésor Public concernant des créances éteintes suite à l'effacement des dettes du débiteur par la banque de France et des créances irrécouvrables pour lesquelles les poursuites n'ont pas permis de recouvrer les dettes.

Après étude de ces listes, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la liste des créances éteintes suite à l'effacement des dettes par la Banque de France et pour laquelle les crédits nécessaires avaient été prévus au budget.

Il souhaite avoir davantage de précisions concernant les raisons qui n'ont pas permis de recouvrer les dettes considérées comme irrécouvrables et reporte ce point à une prochaine réunion.

VII. CONVENTION AVEC LA MJC

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la MJC assume l'animation de l'ALSH et du secteur ados dans le cadre de la nouvelle Convention Globale Territoriale signée depuis le 1^{er} janvier 2022.

Dans le but de confirmer le rôle moteur de la MJC dans l'animation et la vie du village pour tisser du lien social, il propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat en ce sens.

Cette convention permettra également de préciser les engagements et les objectifs réciproques de chacun, notamment le reversement de l'aide du Département à la MJC pour l'emploi d'un animateur, la mise à disposition des locaux communaux et le remboursement par la MJC des frais liés à l'utilisation de ces locaux.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal approuve celle-ci et autorise le Maire à la signer.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Bilan de la semaine bleue

Béatrice FARABET rappelle au Conseil Municipal la semaine bleue qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2022 et durant laquelle diverses animations sur le thème des rencontres intergénérationnels ont été organisées. Pour

clure cette semaine, un spectacle a eu lieu le vendredi 7 octobre à la salle communale, avec une représentation de théâtre par la troupe enfants des Gargantextes, suivie d'un spectacle de cirque avec la Compagnie Tempo.

Elle présente le bilan financier de cette semaine dont l'organisation a été portée par la Société de Musique Dionysienne et qui a permis de créer du lien social tout en animant la commune.

Afin de combler le déficit financier de ces animations, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à la société de musique Dionysienne

➤ **Décorations de Noël**

Le Conseil Municipal discute des décorations de Noël à préparer afin de décorer le village sans avoir recours aux illuminations et en utilisant au maximum du recyclage.

Le Maire,
René VALORGE